

Quels droits ont les adoptants dans une association ?

Par Adou52, le 16/11/2015 à 19:19

Bonjour a tous,

Tout d abord toutes mes excuses si je me suis trompé de forum mais je ne sais pas du tout ou me situer...

J ai adopté un chaton le 18 septembre 2015... Malade..

Lorsque j ai contacté pour la premiere fois l'association, elle m a en effet informé que Lou avait la diarrhé et qu il fallait mieux attendre 1 semaine avant son adoption ce que j ai donc accepté sans hesiter. (j avais vu Lou via Facebook en photo). Une semaine plus tard, je la recontacte pour savoir comment va Lou.

Elle me réponds que ca va mieux et que je peux venir le chercher, je fais donc 1h de route à la rencontre de ce chaton.

Arrivé sur place, je me rends vite compte que I endroit est limite... Elle m informe que Lou à le corryza... Chose qu elle a oublié de m informer au téléphone (Heureusement que ma chatte est vacciné) Lou ayant le corryza est entouré d une trentaine de chats/chatons... Lou n est donc pas vacciné puisqu il est malade. Elle me donne un traitement pour le corryza a donner s il eternue "beaucoup" (médicaments perimé depuis Mai 2015 rendu compte une fois arrivé chez moi..) et un traitement a continuer pour la diarrhé au cas ou... Je paie 50euro pour l adoption (Lou est bien identifié). Une fois chez moi.. Je me rends vite compte qu il est loin d etre guerit. Je le suit carrement à la trace..De plus, il eternu toutes les 15min.. J ai eu des frais vétos d un peu pres 200euro en meme pas 1 mois avec analyses de selles ce qui aurait du etre fait je pense par l association car j apprends des choses petit à petit par celle ci.. Lou avait des diarrhés chroniques depuis debut septembre.. Leur véto diagnostique u'e diarrhé... Tres bien, pas besoin d etre veto ppur savoir ca mais faudrait peit etre en savoir les causes... Bref, grace à mon analyse... Le diagnostique tombe, Lou a la giardiose (kyste de giardia intestinalis)... Je vous invite a regarder sur internet si vous ne connaissez pas.. Ma chatte et mon chien peuvent chopper cette saloperie.. Desynfection de la maison tous les jours.. Bref

fatiguant!!! Et pendant ce temps là depuis le 18septembre, Lou n est toujours pas officiellement à moi.. La carte d identification de Lou est toujours au nom de l'association. Il m ont remboursé tant bien que mal les frais véto concernant la pathologies de Lou. Aujourd hui, le traitement de Lou n a pas marché, aucune amélioration (c est dure a s en dépatouiller la giardiose..) ils se sont engagés par telephone de me rembourser tous les frais concernant la pathologie de Lou ce que je trouve normal.. Mais je n ai plus de nouvelle d eux depuis bientot 15 jours lorsque je les ai contacté pour leur dire que le traitement n avait pas marché et qu il fallait refaire analyse de selles qui s eleve à 72 euro pour voir si les kystes avaient diminué (avis véto).

Autre chose, lorsque j ai demandé quand est ce qu ils feraient les changements de propriétaire et que je beneficierais de la carte d identification.. Elle m a repondu "lorsque Lou sera castré", mais pour la castration j ai donné un cheque de 250euro de caution donc rien a voir avec la carte d identification...

Que puis je faire?

Dois je avoir normalement la carte d identification?

Quels sont mes droits en tant qu adoptante d un chat malade (surtout avant adoption). Une association ne se doit elle pas de faire adopter des chats en bonne santé avec certificat de bonne santé d un véto?!

Merci d avance.